



# COMMUNE DE LUZE CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-six, le lundi 23 février à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

## Étaient présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

## Étaient excusés :

Gilbert DUHOUX et Jean-Paul GRESSARD.

## Procurations

Jean-Paul GRESSARD donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 07.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE avec Fabien DESGRANGES pour la partie finances.

## Ordre du jour

1. Vente d'un terrain à un particulier
  2. Présentation des budgets
  3. Travaux rue de Mouteille et rue du stade
  4. Travaux divers
  5. Accroissement d'activité pour un agent
  6. CCAS et monde associatif
  7. Bilan définitif du recensement 2026
  8. Préparation des élections municipales
  9. Problème de la grue rue de la Morette
  10. Divers
- Questions-réponses

Le Maire introduit la séance en rappelant qu'il s'agit de la dernière de la mandature. Il en profite pour remercier pour son engagement Odile Roëss, présente, qui ne se présente pas pour la prochaine mandature. Il relève qu'il a été particulièrement agréable de travailler avec elle et espère continuer de la voir investie dans la vie communale.

## **1. Vente d'un terrain à un particulier**

Il s'agit d'un terrain de 15 mètres carrés sur lequel des riverains ont un petit garage, chemin de Mouteille. Le prix de vente pour ce type de bien est de 20 € le m<sup>2</sup>, soit 300 €. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

### **Délibération**

Le Maire soumet au vote la vente d'un terrain de 15 mètres carrés rue de Mouteille pour la somme de 300 euros, frais de notaire à la charge du vendeur.

**Vote** : oui à l'unanimité

## **2. Présentation des budgets**

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente les grandes lignes des budgets 2026 qui seront soumis au vote à la séance du mois d'avril.

### **Budget communal 2026**

Au vu des résultats 2025, la réserve financière de la commune est d'environ 420 000 euros, ce qui permet de faire un budget conséquent.

Dans la section fonctionnement, en charges générales, il est prévu 30 000 euros pour des travaux à la Maison du temps libre, l'école et la mairie. L'assurance multirisque va augmenter de 10 % et il faut prévoir des charges prévisionnelles pour les travaux forestiers de l'ONF.

En charges de personnel, il est prévu d'augmenter encore les charges de prévoyances pour les employés communaux car les prélèvements sont à la hausse.

Pour les autres charges de gestions, il est prévu une somme de 25 000 euros concernant l'admission en non-valeur des loyers impayés du logement communal entre 2022 et mars 2025.

Rien de particulier ou de nouveau concernant les recettes fonctionnement.

Dans la section investissement, en dépenses immobilisations corporelles, il est prévu une somme de 148 000 euros pour la rénovation totale du logement communal ainsi qu'une somme de 65 000 euros pour la réfection des routes.

En recette, il est prévu une DETR d'environ 20 000 euros concernant l'aménagement des ralentisseurs en 2025 et une FCTVA d'environ 17 000 euros.

### **Budget assainissement 2026**

Rien de spécial hormis en dépense investissement une somme prévue de 50 000 euros concernant la rénovation du réseau rue de Mouteille, suite à la construction de nouvelles habitations.

## **3. Travaux rue du Stade et rue de Mouteille**

### **Travaux rue du stade**

Suite aux échanges sur le devenir de l'impasse privée de la rue du Stade, le Maire propose, en accord avec les trois propriétaires privés, que ceux-ci réalisent la réfection de l'impasse. La prise en charge financière sera répartie ainsi : la commune prend en charge la première partie de la rue qui a été endommagée par des travaux réalisés par elle et les propriétaires privés se répartissent l'autre partie de la rue. Des devis ont été réalisés et la somme totale sera d'environ 11 000 €. La partie communale représente 103,27 m<sup>2</sup> sur 538 m<sup>2</sup> au total.

Le devis le moins cher proposé n'a pas tout à fait le bon métrage, il doit donc être révisé par l'entreprise avant que le conseil puisse délibérer.

Lorsque la chaussée sera remise en état, la commune pourra racheter cette impasse pour l'euro symbolique. Un arrêté sera pris pour spécifier que le déneigement n'y sera pas assuré, en raison des contraintes techniques de la route.

Le souci que cette décision constitue un précédent qui pourrait entraîner la même demande pour d'autres chemins privés est exprimé. Le Maire expose qu'il trouve souhaitable que les rues soient communales pour éviter dans le futur les problèmes de désaccords entre riverains, en particulier pour l'accès aux réseaux et aussi éviter le risque de voir se dégrader les chaussées dans le village. Il rappelle que c'est la commune qui est à l'origine des discussions sur cette

impasse privée, car elle avait sollicité les propriétaires privés pour passer les réseaux sous leur chaussée.

### **Délibération**

Le Maire soumet au vote le principe de réaliser les travaux de l'impasse de la rue du Stade au coût partagé.

**Vote** : 11 pour, 1 abstention

### **Travaux Chemin de Mouteille**

L'acheminement de l'eau potable doit être refait pour pouvoir alimenter les nouvelles constructions. Ces travaux étant engagés, il paraît opportun de refaire l'ensemble des réseaux du Chemin de Mouteille à cette occasion. D'autant que les réseaux sur les deux maisons anciennes ne sont pas bien raccordés.

Vu la longueur à refaire, la charge incombe à la commune. Le devis reçu est de 43 000 €. Il prévoit la desserte des nouvelles constructions actuelles et à venir, ainsi que le raccordement aux normes des maisons anciennes, en installant des regards. Le coût de ces travaux sera partiellement couvert dans le futur, par les taxes d'aménagement.

## **4. Travaux divers**

Pascal Monnier, 4<sup>ème</sup> adjoint présente les travaux réalisés ces dernières semaines.

- La semaine passée, le grenier de la mairie a été vidé. Beaucoup de meuble en bois étaient attaqués par les cirons et bons à jeter.  
L'ancienne bibliothèque et la salle servant d'archive ont été vidées pour pouvoir être rénovées en salle de réunion.
- Maison du temps libre : de l'eau en quantité était présente sur le sol de la salle. Pascal Monnier a fini par trouver l'origine qui était un problème d'étanchéité de la porte-fenêtre et a pu réparer.
- La cuisine de la Maison du temps libre a été nettoyée en profondeur par Marco Davis.
- Le local vélo de l'école a été rangé, des rangements adéquates ont été aménagés.
- L'entretien de la station d'épuration en particulier le vidage des lingettes en grande quantité dans le panier continue...

Du fait des fortes précipitations, les pompes fonctionnent en continu.

Des agents du Département sont venus pour faire des relevés et analyses, mais vu les quantités d'eau de pluie qui passent par la station, ils ont averti que cela faussera les résultats et qu'on ne pourra pas en tenir compte.

Ils suggèrent de mettre des paniers par secteur dans le village afin d'identifier d'où viennent les lingettes. Cela permettra ensuite d'interpeler les habitants à l'origine de ce problème qui coûte cher à la commune.

- Pour les travaux de la rue de la Grande Goutte, il est suggéré de diffuser une information aux riverains qui explique pourquoi les travaux ont pris autant de temps jusqu'à présent et les phases à venir, avec leur part d'inconnu.
- Les candélabres du Chemin de Queue de Main vont être posés. Un supplémentaire au projet initial sera ajouté pour éviter la partie de la rue qui est dans la pénombre actuellement.

## **5. Accroissement d'activité pour un agent**

Nathalie Dubois, agent contractuel, souhaite augmenter son temps de travail de 31 heures hebdomadaires actuellement, à 35 heures. Des fonctions peuvent lui être confiées en plus de son travail à l'école. Le Maire propose de lui faire un deuxième contrat à durée déterminée de 18 mois de 4 heures hebdomadaires.

### **Délibération**

Le Maire soumet au vote la création d'un contrat à durée déterminée de 18 mois pour 4 heures de travail hebdomadaire.

**Vote** : oui à l'unanimité

## **6. CCAS et monde associatif**

- Assemblée générale des chouettes vergers luzois le 21 février : 15 adhérents. Les activités de l'association ont été rappelées : plantation de fruitiers, entretien du verger, animation greffe, troc aux plantes, pressage de jus de pomme à l'école... Les grosses activités de l'année étaient le terrassement autour de la cabane du verger et l'organisation du vide-grenier.

- Young's dynamic  
L'association junior prépare « l'estivale luzoise » le samedi 22 août 2026 : une fête avec des animations l'après-midi et le soir un repas traiteur à la Maison du temps libre.  
La porte de la cabane à livres réalisée par les Young's est tombée. Elle a été enlevée.
- L'assemblée générale de l'amicale aura lieu samedi 28 février à 10h30 à la mairie.
- Le club de foot organise un repas couscous, sur place ou à emporter, le samedi 7 mars à la Maison du temps libre
- L'assemblée générale du Comité des fêtes a eu lieu le 1<sup>er</sup> février, presque tout le bureau a démissionné, seul reste le trésorier. L'association selon ses statuts est donc administrée temporairement par les deux représentants de la commune. Le Maire a lancé un appel à volontaires. Une assemblée générale aura lieu vendredi 3 avril à 20 heures à la mairie.

## **7. Bilan définitif du recensement 2026**

Le recensement a été réalisé efficacement par Mme Caruso.

Les données principales en sont :

- 383 logements dans la commune de Luze, dont :
  - 365 résidences principales
  - 2 logements occasionnels
  - 4 résidences secondaires
  - 12 logements vacants
- La population municipale est de 854 habitants (contre 785 en 2020 et 700 en 2015)

## **8. Préparation des élections municipales**

Le tableau de tenue du bureau des élections est fait.

## 9. Problème de la grue rue de la Morette

Le Maire a à nouveau échangé avec le Préfet et pris des renseignements auprès d'un expert. Il va envoyer un courrier au propriétaire pour lui demander de réaliser un contrôle de l'état de la grue.

Un voisin a porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à la propriété privée. La plainte a été couverte dans la presse locale et nationale.

Le Maire donne la parole aux personnes concernées présentes dans le public. Le voisin ayant porté plainte interpelle le conseil sur la dangerosité de la grue, du bâtiment et interroge la commune sur ce qu'elle peut faire. Un échange s'engage sur les possibilités légales de résoudre ce problème. Les esprits s'échauffent lors de cet échange car le plaignant est particulièrement agacé par l'attitude du propriétaire de la grue.

Cette affaire dont tout le monde souhaite une issue rapide et favorable continue d'être suivie.

## 10. Divers

### Le fort du Mont Vaudois

L'association du Fort du Mont Vaudois connaît de grandes difficultés et a dû suspendre toutes ses activités. La situation est présentée :

Une vingtaine de bénévoles assurent l'entretien du fort. Pour réaliser le débroussaillage du fort, l'association s'est inspirée de l'expérience d'autres forts et a fait venir un troupeau de chèvres. Une éleveuse a commencé le pâturage sans convention mais avec un accord oral de l'association pour réaliser une période d'essai. Elle a amené des chèvres comme prévu, mais ensuite de plus en plus d'animaux sans accord : moutons, ânes et chiens patous. Aujourd'hui, il y a 10 chiens qui ne sont pas attachés en particulier les mercredis où les bénévoles viennent faire les travaux. Les animaux sont en mauvais état, certains décèdent, un cadavre de chèvre pourrit dans un fossé... L'éleveuse est agressive et insulte ceux qui s'adressent à elle. Les dégâts sont importants.

Les membres de l'association ont dû renoncer à aller au fort. L'association n'étant pas propriétaire ne peut pas expulser l'éleveuse et ses animaux. Le Maire d'Héricourt, dont la commune est propriétaire est au courant de la situation. Des actions de sa part sont attendues.

L'association a été mise en sommeil pour préserver sa responsabilité.

### **Questions du public**

- Aboiement d'un chien dans le secteur de la rue du Stade qui importune le voisinage. Un voisin exprime son agacement.
- Les eaux pluviales peuvent-elles être rejetées sur un terrain ?  
réponse : oui. Mais sans déborder chez le voisin.

Le Maire clôt la séance à 22h55.